



Accident de travail . routier loin de chez moi

Par **jojo60240**, le **01/03/2015** à **23:19**

Bonjour j'ai eu un accident du travail vendredi je suis routier en porte engins je me suis fait une fracture ouverte du pouce os cassé ongle plus fracture ouverte 20 points de suture opération directe à la main de l'escapier je me suis fait opérer dans l'urgence et il me fallait une personne pour venir me sortir de la clinique mon patron n'était pas disponible donc mon père qui a fait 480 kms aller retour pour me récupérer à la clinique y'a-t-il un moyen qu'il se fasse rembourser ces frais de route ? merci d'avance

Par **moisse**, le **02/03/2015** à **10:27**

Bonjour,
Le rapatriement est effectivement à la charge de l'employeur, mais sur la simple base d'un billet de chemin de fer.
Le déplacement de l'accompagnateur est lui aussi pris en charge.
Convention collective annexe 1 (ouvriers) article 11